



Relance regie copropriété

Par **moldevor**, le **14/11/2016** à **15:19**

bonjour a vous je vais essayer d'exposer clairement mon problème: rnrnil y a un an j'ai demandé a ma régie le prix pour me faire inscrire dans l'interphone, il m'a été répondu par mail qu'il était de 65. rnSuite a cela j'ai dit OK et a priori l'installation à été fait, or je n'ai jamais été mis au courant qu'il fallait un numéro de téléphone qui servirait pour ouvrir le portail (il ont pris d'office celui qui était présent sur le mail, a savoir le portable pro de ma compagne qui n'est même pas propriétaire) et on ne m'a jamais dit comment ouvrir par ce biais, donc ça fait un an que je continu à descendre ouvrir le portail . rnrnenfin en février la régie m'envoi la facture pour cette intervention 144 €. Directement, je les ai contacté téléphone et mail pour leur dire que la prestation n'est pas bonne et que la facture ne correspond pas au prix indiqué. rnrnde puis tout les 2 mois ils me relancent (avec majoration de 40€ bien sur), j'ai donc à chaque fois envoyé courrier simple 2 fois puis recommandé puis la dernière fois je suis allé les voir car il n'ont jamais pris la peine de me répondre. rnrnaprès ma visite et un nouveau mail de demande de correction il m'est dit qu'il ne peuvent pas modifier la facture car c'est un prestataire qui intervient et que c'est le prix de sa facture. rnrnD'où ma question j'étais ok pour une prestation à 65 € dois-je payer le montant de 144€ facturé par le prestataire ou puis je opposer le l'erreur de leurs propres service ? rnrnD'autre part je ne peux toujours pas me servir de l'interphone a cause encore une fois de leurs services donc même pour les 65 euro ca me fait grincer les dents car pour moi la prestation n'est pas complète. rnrnje suis désolé c'est un peu long et peu être pas très clair mais je suis à court d'idée pour solutionner ce problème, en tout cas merci d'avance de votre attention rnrnBonne journée